

## Epidémie de Coronavirus

L'Urssaf Paca est mobilisée pour venir en soutien aux entreprises, travailleurs indépendants et professions libérales ayant subi une perturbation majeure de leur activité **en lien effectif avec la crise liée au coronavirus**.

L'Urssaf Paca est à votre écoute pour trouver la solution la plus adaptée à votre situation.

### Pour les entreprises

- ✓ Octroi de délais de paiement (échelonnement de paiements)
- ✓ Possibilité de report d'échéance

### Pour les Travailleurs indépendants et les professions libérales

- ✓ Octroi de délais de paiement (échelonnement de paiements)
- ✓ Anticipation de la régularisation annuelle pour un recalcul des cotisations et l'obtention d'un nouvel échéancier
- ✓ Possibilité de demande auprès de l'action sociale pour une prise en charge totale ou partielle des cotisations (aide au cotisant en difficulté) ou une aide financière exceptionnelle

- ✓ **Sans aucune majoration ni pénalité de retard**

## Comment formuler votre demande



Une messagerie unique : [gestiondecrise.paca@urssaf.fr](mailto:gestiondecrise.paca@urssaf.fr)



Un numéro de téléphone dédié : 04 94 41 87 54

### Pour les employeurs et professions libérales



[urssaf.fr](http://urssaf.fr) rubrique : « une formalité déclarative » / « déclarer une situation exceptionnelle »

**Nos services mettent tout en œuvre pour vous apporter une réponse dans les 72 heures**